Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_264-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 25-264 – 2 décembre 2025

COMMANDE PUBLIQUE
Autres types de contrat

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

Présents : Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Matthieu CHANEL- Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Patrick JUMEL - Julien DUBOIS
Absents : Thierry PRESSARD - Sylvie LE LAY- Catherine CHERIF
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL – Julien DUBOIS à Mathieu LUCAS MOUNIER
Secrétaire de séance : Jean Philippe MÉHU

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Effacement de réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public rue Saint Marc – Convention avec le Syndicat Départemental d'Energie 35

Par délibération n°21-241 en date du 28 Septembre 2021, le Conseil municipal a demandé au Syndicat Départemental d'Energie 35 de réaliser une étude détaillée d'effacement des réseaux et de la réfection globale de l'éclairage public de la rue Saint Marc à Guichen.

A cet effet, le Syndicat Départemental d'Energie 35 a transmis l'étude détaillée des travaux le 03 novembre 2025.

Considérant l'avis favorable des Commissions Travaux – Sécurité et Finances – Budgets, réunies respectivement les 17 et 24 novembre 2025,

Etant entendu l'exposé de Jean LEMOINE et afin que ce dossier puisse être présenté à la prochaine réunion du Syndicat en vue d'être subventionné,

Il est proposé :
1°) de réaliser les travaux indiqués dans la convention jointe en annexe
2°) d'inscrire les crédits correspondants au budget 2026
3°) d'accepter de verser au SDE 35 la somme de 356 100.70 €, suivant l'avancement des travaux et selon le détail suivant :

	TOTAL	Réseaux concédés	Eclairage public	Génie civil télécom
Coût des travaux HT	472 064.42 €	337 310.49 €	79 903.13 €	54 850.80 €
Subventions	142 914.51 €	134 924.20 €	7 990.31 €	-
Participation Commune	356 100.70 €	202 386.29 €	87 893.45 €	65 820.96 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_264-DE

4°) d'autoriser le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout autre document relatif à ces travaux
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

Jean Philippe MÉHU

MAIRIE DE GUICHEN
35 ILLE-ET-VILAINE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .